

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel André Malraux, sous la présidence de **Monsieur Max FREY, Premier Adjoint**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 16 avril 2026.

Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Quorum : 15

Secrétaire de séance :

Anne-Marie VIET

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Max FREY - Marjorie MINUTOLO - Diane LAMOTTE - Guillaume BEAUMOND - Viviane NAUDIN - Martine DALLEST - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Philippe BELTRANDO - Evelyne DOMANICO - Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Christine LE GALL - Laurent DIAS - Sébastien ZOYO - Cyril BOSSELUT - Nicolas IMPAGNATIELLO - Alexandre DE PALMA - Patrice ENSARGUEX - Yannick GUSSE - Aline SORINI.

PROCURATIONS : Gilbert CARPENTIER à Marc VANDEVOIR - Pierre-Yves CHABAUD à Philippe BELTRANDO - Nathalie NAISSANT à Christine LE GALL - Virginie DELEAU à Guillaume BEAUMOND.

Pour : 23

Contre : 3

(Patrice ENSARGUEX - Yannick GUSSE - Aline SORINI)

Abstentions : 0

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et s'extrait de la salle

ABSENTS (Excusés) : Ludovic COQUILLAT - Théau FOURNET.

N° DELIB_41_2026

Objet : Budget de la Commune - Approbation du Compte Financier Unique 2025

Rapporteur : Max FREY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2121-14 qui prévoit que : « Dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le Conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ». En conséquence, Monsieur le Maire propose que Max FREY, Premier Adjoint et délégué aux Finances au cours du précédent mandat, soit désigné Président de séance pour le débat et le vote du Compte Financier Unique 2025.

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025,

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Après avoir constaté que le résultat de clôture de l'exercice 2025 se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	6 027 884.91€	Dépenses	2 886 519.08€
Recettes	6 298 543.95€	Recettes	4 523 608.77€
Solde	270 659.04€	Solde	1 637 089.69€

Art. 1 : REMARQUE que l'exercice 2025 affiche des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement :

Section d'Investissement	Restes à réaliser en dépenses	Restes à réaliser en recettes
Montants	24 419.75€	885 071.04€

Art. 2 : APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la ville de Roquefort-La Bédoule,

Art. 3 : DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 23 (Max FREY - Marjorie MINUTOLO - Gilbert CARPENTIER - Diane LAMOTTE - Guillaume BEAUMOND - Viviane NAUDIN - Pierre-Yves CHABAUD - Martine DALLEST - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Anne-Marie VIET - Philippe BELTRANDO - Evelyne DOMANICO - Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Christine LE GALL - Nathalie NAISSANT - Laurent DIAS - Sébastien ZOYO - Cyril BOSSELUT - Nicolas IMPAGNATIELLO - Virginie DELEAU - Alexandre DE PALMA).

Contre : 3 (Patrice ENSARGUEX - Yannick GUSSE - Aline SORINI).

Abstentions : 0

(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 8 juin 2026.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Président
Max FREY



La Secrétaire de séance
Anne-Marie VIET



AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20260612-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-06-2026

Publication le : 12-06-2026

Le Maire,

Marc DEL GRAZIA